

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA24\_07\_0001**

**OBJET :**

**Septième programmation travaux 2024**

**L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet,** le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mr Jérôme BLASQUEZ, 1er VP du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, André VIDAL, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Christine TEQUI donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ  
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN  
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Jacques ESCANDE  
Alain ROCHET donne pouvoir à Joelle EYCHENNE  
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Daniel GONCALVES

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Madame la Présidente expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Madame la Présidente propose, par conséquent, aux membres du Conseil d'Administration d'engager une septième programmation de travaux d'un montant hors taxes de **2 720 000 € pour l'eau potable** et **550 000 € pour l'assainissement** ; d'attester que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Où l'exposé de Mr BLASQUEZ et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
Ladite programmation

- **AUTORISE,**

Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :

~ à mettre en place cette septième programmation de travaux

~ à signer les documents correspondants

~ à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

**Le 1<sup>er</sup> vice-Président du SMDEA,**

**Jérôme BLASQUEZ**